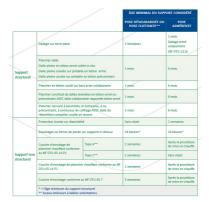
# Dossier technique "Chapes et carrelage" - Revêtement de carrelage - Revêtements de sols scéllés (17)

Juillet 2023

Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires aborde le Revêtement de carrelage, en commençant par les revêtements de sols scellés (NF DTU 52.1).

### Âge minimal du support



Pour l'écoulement des eaux, le support doit présenter une pente minimum vers l'extérieur ou les dispositifs d'évacuation d'eau (siphon, caniveau...) de :

- 1 % dans les locaux intérieurs avec dispositif d'évacuation d'eau (siphon, caniveau...) ;
- 1,5 % en sols extérieurs.

#### Cas de la pose désolidarisée

#### Elle est nécessaire :

- pour les supports récents dont l'âge minimal est défini dans le tableau précédent ;
- · sur dallage non armé ;
- dans certains cas de mise en œuvre de sous-couches isolantes (voir le NF DTU 52.10) ;
- sur les ravoirages de type D et E dans les locaux à sollicitations modérées ou à fortes sollicitations.

Pour la pose de pierres naturelles en sol intérieur, à l'exception des escaliers, l'interposition d'un film de polyéthylène dont l'épaisseur est définie dans le NF DTU 52.1 P1-2 est indispensable, quel que soit le support.

En sols extérieurs, à l'exception d'une pose scellée sur protection lourde sur étanchéité, la couche de désolidarisation doit avoir une fonction drainante.

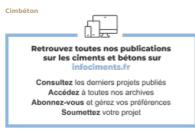
La planéité admissible du support est fonction du type de pose :

- pose scellée adhérente : support dont la planéité maximale est de 15 mm sous la règle de 2 m ;
- $\bullet$  pose scellée désolidarisée : support dont les tolérances de planéité maximales sont de 7 mm sous une règle de 2 m et de 2 mm sous le réglet de 0,20 m ;
- pose flottante sur sous-couche isolante : voir le NF DTU 52.10. (cf dans Dossier technique "Chapes et carrelage" Mise en œuvre de sous-couches isolantes (111)

## Caractéristiques des carreaux céramiques et assimilés



Auteur



Article imprimé le 22/11/2025 © infociments.fr